

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le mercredi vingt-trois avril à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Le Plessis Brion, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 17/04/2014.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Appel
- 2- Désignation d'un secrétaire de séance
- 3- Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 15/04/2014
- 4- Approbation du compte administratif 2013 de la commune
- 5- Approbation du compte administratif assainissement 2013
- 6- Approbation du compte administratif eau 2013
- 7- Approbation du compte de gestion communal 2013
- 8- Approbation du compte de gestion assainissement 2013
- 9- Approbation du compte de gestion eau 2013
- 10- Affectation du résultat 2013 de la commune
- 11- Affectation du résultat 2013 du service assainissement
- 12- Affectation du résultat 2013 du service eau
- 13- Examen des subventions aux associations
- 14- Vote des taux communaux
- 15- Adoption du Budget primitif communal 2014
- 16- Adoption du Budget primitif assainissement 2014
- 17- Adoption du Budget primitif eau 2014

Appel

Mr DAMIEN procède à l'appel :

Etaient présents

Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Monsieur Philippe VAN DE SYPE, Madame Françoise DACQUIN, Madame Françoise CORTES, Monsieur François SELLIER, Monsieur Michel DÉCHAUX, Madame Mireille MOENS, Madame Liliane BRUNEL, Monsieur Gérard CHARPENTIER, Madame Céline HUTCHINSON, Madame Julie LE HIR, Monsieur Laurent LESUR, Madame Valérie LAPIERRE

Etaient absents excusés

Monsieur Jean-Pierre CAUDRON, Monsieur Sébastien CHOQUET,

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Françoise DACQUIN est désignée secrétaire de séance.

2014-29 Approbation du Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 15/04/2014

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu le compte rendu des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 15/04/2014.

Madame Moens signale que lors du Conseil Municipal du 15/04/2014 concernant les délégations données par le Conseil Municipal au Maire, il avait été convenu que le Conseil Municipal donnait délégation au Maire pour recevoir et rendre les cautions aux locataires entrant et sortant des logements communaux et cela n'a pas été ajouté dans les délégations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, demande que ce point cité ci-dessus soit rajouter à la délibération du 15/04/2014 et approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 15/04/2014.

2014-30 Approbation du compte administratif communal 2013

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Madame Françoise CORTES doyenne d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif communal 2013 qui est crédité d'un excédent de clôture de 387 806.31€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	338 267.16€
	Recettes	354 770.22€
	Solde	16 503.06€
*Fonctionnement	Dépenses	828 105.39€
	Recettes	1 199 408.64€
	Solde	+ 371 303.25€
*Solde	Dépenses	1 166 372.55€
	Recettes	1 554 178.86€
	Solde positif	+387 806.31€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents (soit à 12 voix pour) le compte administratif communal 2013 faisant ressortir un excédent global de 387 806.31€.

2014-31 Approbation du compte administratif assainissement 2013

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Madame Françoise CORTES doyenne d'âge prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif assainissement 2013 qui est crédité d'un excédent de clôture de 239 854.42€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	56 480.65€
	Recettes	230 235.03€
	Solde	+ 173 754.38€
*Fonctionnement	Dépenses	16 436.90€
	Recettes	82 536.94€
	Solde	+ 66 100.04€
*Solde	Dépenses	72 917.55€
	Recettes	312 771.97€
	Solde positif	+239 854.42€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents (soit à 12 voix pour) le compte administratif assainissement 2013 faisant ressortir un excédent global de 239 854.42€.

2014-32 Approbation du compte administratif eau 2013

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Madame Françoise CORTES, doyenne d'âge prend la présidence de l'Assemblée et fait lecture du Compte administratif eau 2013 qui est crédité d'un excédent de clôture de 180 802.85€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	10 277.00€
	Recettes	101 485.99€
	Solde	+ 91 208.99€
*Fonctionnement	Dépenses	6 680.00€
	Recettes	96 273.86€
	Solde	+ 89 593.86€
*Solde	Dépenses	16 957.00€
	Recettes	197 759.85€
	Solde positif	+180 802.85€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents (soit à 12 voix pour) le compte administratif eau 2013 faisant ressortir un excédent global de 180 802.85€.

2014-33 Approbation du compte de gestion communal 2013

Le Compte administratif de l'exercice 2013 de la commune laisse apparaître un excédent global de clôture de 387 806.31€ réparti comme suit :

*Investissement	+16 503.06€
*Fonctionnement	+371 303.25€
*Solde	+387 806.31€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2013 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le compte de gestion présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2013 pour le budget communal, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2014-34 Approbation du compte de gestion assainissement 2013

Le Compte administratif de l'exercice 2013 du service assainissement laisse apparaître un excédent global de clôture de 239 854.42€ réparti comme suit :

*Investissement	+173 754.38€
*Fonctionnement	+ 66 100.04€
*Solde	+ 239 854.42€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2013 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le compte de gestion présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2013 pour le budget assainissement, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2014-35 Approbation du compte de gestion eau 2013

Le Compte administratif de l'exercice 2013 du service eau laisse apparaître un excédent global de clôture de 180 802.85€ réparti comme suit :

*Investissement	+ 91 208.99€
*Fonctionnement	+ 89 593.86€
*Solde	+ 180 802.85€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2013 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le compte de gestion présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2013 pour le budget eau, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2014-36 Affectation du résultat 2013 de la commune

Le compte administratif communal 2013 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 371 303.25€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 16 503.06€

Considérant l'obligation de couvrir le déficit d'investissement s'il y en a un ou de mettre en réserve pour pallier aux dépenses d'investissement au compte 1068,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'affecter au budget communal 2014 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 150 000€
- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 16 503.06€ arrondi à 16 503€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 221 303.25€ arrondi à 221 303€.

2014-37 Affectation du résultat 2013 du service assainissement

Le compte administratif service assainissement 2013 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 66 100.04€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 173 754.38€,

Afin de financer les dépenses liées aux travaux de réfection de l'assainissement et les futures dépenses pour l'étude conception,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'affecter au budget assainissement 2014 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 50 000€
- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 173 754.38€ arrondi à 173 754€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 16 100.04€ arrondi à 16 100€.

2014-38 Affectation du résultat 2013 du service eau

Le compte administratif service eau 2013 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 89 593.86€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 91 208.99€,

Afin de financer les futures dépenses liées aux travaux de changement des branchements plomb,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'affecter au budget eau 2014 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 30 000€
- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 91 208.99€ arrondi à 91 208€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 59 593.86€ arrondi à 59 593€.

2014-39 Examen des subventions aux associations pour l'année 2014

Il est entendu que les élus membres du bureau d'une des associations présentes sur la liste ne participent pas au vote des subventions les concernant,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste des subventions aux différentes associations selon le tableau ci-joint pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2014 selon le tableau ci-joint.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Détail des subventions et participations - votées au BP 2014-
Annexe à la délibération n° 2014/39 du Conseil Municipal du 23/04/2014**

Articles	Dépenses	Propositions BP 2014	VOTES AU BP 2014 LE 23/04/2014
6574	Subventions aux associations	18 145,00 €	18 145,00 €
	Amicale du Personnel	2 600,00 €	2 600,00 €
	Anciens combattants	504,00 €	504,00 €
	Anciens combattants - organisation congrès	0,00 €	0,00 €
	APE (Association des Parents d'Elèves)	172,00 €	172,00 €
	Association Détente et loisirs	321,00 €	321,00 €
	Association Int8tion Directe puis nouveau nom Int8tion (Danse Hip Hop)	150,00 €	150,00 €
	Compagnie d'Arc	357,00 €	357,00 €
	Magic Danse	150,00 €	150,00 €
	Plurielles collections	176,00 €	176,00 €
	Pyrabrion	176,00 €	176,00 €
	RESPEK	150,00 €	150,00 €
	Sauvegarde et nature	212,00 €	212,00 €
	Société de chasse	162,00 €	162,00 €
	Tennis club (dissoute le 30/10/12)	0,00 €	0,00 €
	Vocalys (chorale)	150,00 €	150,00 €
	U.S.P.B. (football)	2 190,00 €	2 190,00 €
	Plessis Patchwork	152,00 €	152,00 €
	Le Plessis Brion pétanque loisirs (créée le 22/02/13)	176,00 €	176,00 €
	Subvention coopérative élémentaire Participation aux voyages et spectacles - 17€/élève	1 530,00 €	1 530,00 €
	Subvention coopérative maternelle (17€/enfant)	867,00 €	867,00 €
6748	Subvention exceptionnelle	2 000,00 €	2 000,00 €

	MUTUELLE COLLECTIVITE (MIE)	7 200,00 €	7 200,00 €
	Provisions	350,00 €	350,00 €
6574 et 6748	Sous-Total	19 745,00 €	19 745,00 €

Subventions pour les associations extérieures

	Donneurs de sang	0,00 €	0,00 €
	Amicale des pompiers de Thourotte	100,00 €	100,00 €
	Mucoviscidose	300,00 €	300,00 €
	Sous-Total	400,00 €	400,00 €
6574 et 6748	TOTAL GENERAL	20 145,00 €	20 145,00 €

2014-40 Vote des taux communaux 2014

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 étaient fixés de la façon suivante :

Taxe d'habitation :	16.31%
Taxe foncière sur le bâti :	19.64%
Taxe foncière sur le non bâti :	49.94%
Cotisation foncière des entreprises :	21.60%

Compte tenu de l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 de la Direction Départementale des Finances Publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux de 2013 en 2014 comme suit :

Taxe d'habitation :	16.31%
Taxe foncière sur le bâti :	19.64%
Taxe foncière sur le non bâti :	49.94%
Cotisation foncière des entreprises :	21.60%

2014-41 Adoption du budget primitif communal 2014

Vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à l'unanimité des membres présents soit 13 voix pour, sauf pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement qui ont été votées à 12 voix pour et 1 abstention, le budget primitif communal 2014 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

*Pour la section de fonctionnement : 1 064 564.00€

*Pour la section d'investissement : 370 378.00€

2014-42 Adoption du budget primitif assainissement 2014

Vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à l'unanimité des membres présents, soit à 13 voix pour, le budget primitif assainissement 2014 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

*Pour la section de fonctionnement : 49 284.00€
*Pour la section d'investissement : 419 555.00€

2014-43 Adoption du budget primitif eau 2014

Vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à l'unanimité des membres présents, soit à 13 voix pour, le budget primitif eau 2014 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

*Pour la section de fonctionnement : 94 870.00€
*Pour la section d'investissement : 216 378.00€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H05.

DELIBERATIONS VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 25/04/2014



Le Maire,

Jean-Pierre DAMIEN
Jean-Pierre DAMIEN